

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2021-152

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2021

# Sommaire

## **DDT-Nièvre /**

58-2021-08-31-00002 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE A DES AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN MATIÈRE DE GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL, POLICE DE LA NAVIGATION, ET POLICE DE L'EAU HORS DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE (2 pages)

Page 3

58-2021-08-31-00001 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR (4 pages)

Page 6

58-2021-08-31-00003 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (4 pages)

Page 11

DDT-Nièvre

58-2021-08-31-00002

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE  
SIGNATURE A DES AGENTS DE LA DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN  
MATIÈRE DE GESTION ET CONSERVATION DU  
DOMAINE PUBLIC FLUVIAL, POLICE DE LA  
NAVIGATION, ET POLICE DE L'EAU HORS DU  
DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Loire sécurité risques

**ARRÊTÉ  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE À DES AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
EN MATIÈRE DE GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL,  
POLICE DE LA NAVIGATION, ET POLICE DE L'EAU  
HORS DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE**

**Le directeur départemental des territoires**

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

**VU** le décret du 5 février 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER en qualité de préfet du Cher ;

**VU** le décret du 17 février 2021 portant nomination de Monsieur Jean-François TREFFEL en qualité de préfet de l'Allier ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de Monsieur Nicolas HARDOUIN en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 05 novembre 2018 ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre du 21 juin 2021 portant nomination de Monsieur Marc SEVERAC en qualité de Directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 9 août 2021 ;

**VU** l'arrêté n°2020-0149 du préfet du Cher du 20 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas HARDOUIN dans les domaines énumérés aux annexes II et III de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé ;

**VU** l'arrêté n°71-2020-08-24-035, du préfet de Saône-et-Loire du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas HARDOUIN dans les domaines énumérés aux annexes II et III de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé ;

**VU** l'arrêté n°529-2021 du préfet de l'Allier du 9 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas HARDOUIN dans les domaines énumérés aux annexes II et III de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé ;

Direction départementale des territoires -  
2, rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX  
tél : 03 86 71 71 71 - courriel : ddt@nievre.gouv.fr

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à Monsieur Marc SEVERAC, directeur adjoint, pour toutes les décisions et tous documents relevant de ses attributions dans les domaines de gestion et conservation du domaine public fluvial, de la police de la navigation, de la police de la pêche et de la police de l'eau telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés.

### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est conférée à Monsieur Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques et Monsieur Éric CAGNEAUX son adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant de leurs attributions dans les domaines de gestion et conservation du domaine public fluvial, et de la police de la navigation telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés.

### ARTICLE 3 :

Délégation de signature est conférée à Madame Muriel FILLIT, cheffe du service eau forêt et biodiversité et Monsieur Stéphane GEDOUX son adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant de leurs attributions dans les domaines de la police de l'eau et de la police de la pêche telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés.

### ARTICLE 4 :

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

### ARTICLE 6 :

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 31 AOUT 2021

Nicolas HARDOUIN

Le directeur départemental,

DDT-Nièvre

58-2021-08-31-00001

ARRÊTÉ PORTANT SUBDELEGATION DE  
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN  
MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE  
ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Loire sécurité risques

**ARRÊTÉ  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

**Le Directeur départemental des territoires**

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Daniel BARNIER en qualité de Préfet de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de Directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 5 novembre 2018 ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 21 juin 2021 portant nomination de M. Marc SEVERAC en qualité de Directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 9 août 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par les arrêtés préfectoraux du 19 août 2019 et du 5 février 2021, portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté n° 58-2021-06-04-002 du Préfet de la Nièvre du 4 juin 2021 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est conférée à Monsieur Marc SEVERAC, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus.

Direction départementale des territoires -  
2, rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX  
tél : 03 86 71 71 71 - courriel : ddt@nievre.gouv.fr

## **ARTICLE 2 :**

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, à :

- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat et son adjointe, Mme Marie-Hélène CASTAGNE,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité et son adjoint, M. Stéphane GEDOUX,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques et son adjoint, M. Éric CAGNEAUX, et Mme Natacha PETIT, responsable de l'animation de la cellule comptable et Mme Martine BRODAT, chargée du contrôle pour validation au sein de la cellule comptable,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole et son adjoint, M. Xavier PETIT,
- M. Thomas GUERET, chef du service accompagnement des territoires, et son adjointe Mme Marie-Pierre LAPOUGE.

## **ARTICLE 3 :**

S'agissant des dépenses, subdélégation est donnée aux agents dont la liste figure en annexe I. Le montant total des achats par les agents ainsi désignés doit être cumulé par opération pour l'appréciation des seuils en vigueur.

## **ARTICLE 4 :**

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

## **ARTICLE 6 :**

Le Directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 31 AOUT 2021

Nicolas HARDOUIN

Le directeur départemental,



**ANNEXE I**

<b>Unités</b>	<b>Agents</b>	<b>Montant € HT Tous types de marché</b>
Service Accompagnement des Territoires (SAT)	<b>Thomas GUERET</b>	<b>20 000</b>
	Marie-Pierre LAPOUGE	3 000
Service Aménagement Urbanisme et Habitat (SAUH)	<b>Samuel GUILLOU</b>	<b>20 000</b>
	Marie-Hélène CASTAGNE	3 000
	Maël BUCHER DE CHAUVIGNE	3 000
	Quentin LEGROS	3 000
Service Loire Sécurité Risques (SLSR)	<b>Camille GILLOT</b>	<b>20 000</b>
	Éric CAGNEAUX	3 000
	Olivier PRUDHOMMEAUX	3 000
	Dominique LANCHEC	3 000
	François DUVERNAY	3 000
	Fabrice THIERY DE REMBAU	3 000
	Sylvie LE BOUAR	3 000
	Natacha PETIT	3 000
Service de l'Économie Agricole (SEA)	<b>Odile BERTHELOT</b>	<b>20 000</b>
	Xavier PETIT	3 000
Service Eau, Forêt et Biodiversité (SEFB)	<b>Muriel FILLIT</b>	<b>20 000</b>
	Stéphane GEDOUX	3 000
	Béatrice CHAREYRE	3 000
	Aude PELICHET	3 000
	Sophie MONTAROU	3 000



DDT-Nièvre

58-2021-08-31-00003

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE  
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Loire sécurité risques

**ARRÊTÉ  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**Le Directeur départemental des territoires**

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Daniel BARNIER en qualité de Préfet de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de Directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 5 novembre 2018 ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 21 juin 2021 portant nomination de M. Marc SEVERAC en qualité de Directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 9 août 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par les arrêtés préfectoraux du 19 août 2019 et du 5 février 2021, portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté n° 58-2021-06-04-002 du Préfet de la Nièvre du 4 juin 2021 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est conférée à Monsieur Marc SEVERAC, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus.

Direction départementale des territoires -  
2, rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX  
tél 03 86 71 71 71 - courriel : ddt@nievre.gouv.fr

## ARTICLE 2 :

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les décisions énumérées sur l'annexe I de l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus, à :

- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat, et Mme Marie-Hélène CASTAGNE son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Virginie CORDILLOT, cheffe du bureau droits des sols et publicité, et Mme Martine BAILLY son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mmes Isabelle SEGUIN et Caroline CHAMBON, instructrices, pour les consultations prévues en annexe I – Titre VI – 3.2 de l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques, et M. Éric CAGNEAUX son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. François DUVERNAY, chef du bureau sécurité routière et règlements de la circulation, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité, et M. Stéphane GEDOUX son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Béatrice CHAREYRE, cheffe du bureau forêt-chasse-biodiversité, Mme Aude PELICHET, cheffe du bureau Milieux aquatiques, et Mme Sophie MONTAROU, cheffe du bureau protection de la ressource en eau, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus relevant de leurs attributions respectives,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole, et M. Xavier PETIT son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Thomas GUÉRET, chef du service accompagnement des territoires, et Mme Marie-Pierre LAPOUGE son adjointe, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus relevant de leurs attributions.

## ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou du directeur adjoint ayant reçu délégation permanente de signature, et notamment en dehors des heures d'ouverture des bureaux, les week-ends et jours fériés, délégation est donnée au fonctionnaire désigné comme cadre d'astreinte de direction de la Direction départementale des territoires de la Nièvre et inscrit dans le planning des astreintes, à l'effet de signer tous les documents ou actes relevant des attributions du Directeur départemental des territoires, notamment :

- l'instruction et la délivrance des dérogations préfectorales individuelles prévues en annexe I – Titre II A.1 de l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 visé ci-dessus,
- le déclenchement du plan de surveillance des levées.

Cette délégation de signature est accordée, en fonction du tour de rôle défini par le planning des astreintes de la Direction départementale des territoires, à chacune des personnes suivantes :

- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- Mme Marie-Hélène CASTAGNE, adjointe au chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques,
- M. Éric CAGNEAUX, adjoint au chef du service Loire sécurité risques,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité,
- M. Stéphane GEDOUX, adjoint à la cheffe du service eau, forêt et biodiversité,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole,
- M. Xavier PETIT, adjoint à la cheffe du service économie agricole,
- M. Thomas GUERET, chef du service accompagnement des territoires,
- Mme Marie-Pierre LAPOUGE, adjointe au chef du service accompagnement des territoires.

**ARTICLE 4 :**

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

**ARTICLE 5 :**

Cet arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

**ARTICLE 6 :**

Le Directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers le 31 AOUT 2021

  
Nicolas HARDOUIN

Le directeur départemental,

